LA LETTRE DU PRITH Pays-de-la-Loire

n°7 - Octobre 2014

Actualités du Prith

→ Reconduction du marché de la coordination du Prith Pays-de-la-Loire

Le Prith se dote d'un nouveau plan d'action pour la période 2014-2017, plan d'action qui est décliné autour des 4 axes stratégiques du Prith, à savoir :

- l'accès des personnes handicapées aux dispositifs de droit commun en matière de formation,
- l'accès des personnes handicapées aux dispositifs de droit commun en matière d'accès à l'emploi,
- l'information, la sensibilisation et la mobilisation des employeurs
- le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

L'appel d'offre relatif à la mise en oeuvre d'une partie de ce plan (c'est-à-dire en dehors des actions conduites directement par les pilotes du Prith) a été attribué au groupement Practhis-Diversea Conseil.

Les missions attendues de la coordination du Prith sont organisées autour de 5 grands domaines :

- Organisation d'évènements locaux sur le sujet du maintien dans l'emploi, de la sensibilisation des employeurs
- Travaux de collecte de données permettant la réalisation et la mise à jour des tableaux de bord, diagnostic emploi-formation
- Etudes et enquêtes portant sur les sujets de la formation, de l'emploi et du maintien dans l'emploi
- Communication au travers du site du Prith et de la newsletter Appui au pilotage du Prith

→ Séminaire régional des référents handicap

Le Conseil régional et l'Agefiph organise le 4 novembre 2014 un séminaire régional à destination des référents handicap des organismes de formation, des réseaux de prescripteurs Pôle Emploi, Cap emploi et Missions Locales. Ce rendez-vous annuel sera cette année encore l'occasion de faire le bilan de cet engagement qui permet d'accroitre l'accès des travailleurs handicapés à la formation et d'engager les réflexions sur les futurs axes de travail.

→ Séminaire Maintien dans l'emploi Mayenne

Le département de la Mayenne a organisé le 25 septembre son 3ème séminaire Maintien dans l'emploi avec pour thématique "Les conséquences juridiques de l'inaptitude". Plus de 50 personnes ont assisté aux interventions de M. Leduc (Directeur adjoint du travail à la Direccte), Dr Dubré (Médecin inspecteur régional du travail) et Maitre Bénard (avocate au barreau de Laval).

Nous rappelons que l'ensemble des supports sont disponibles dans l'espace privé du site du Prith au sein de la rubrique Axe thématique Maintien (pour obtenir un identifiant et un mot de passe, envoyer un mail à <u>c-foucher@practhis.asso.fr</u>).

Agenda

- → 4 novembre 2014 : Séminaire régional des référents handicap de la région Pays-de-la-Loire (Nantes)
- → 6 et 7 novembre 2014 : Place à l'emploi (Saint Herblain 44) Evènement organisé par la Maison de l'emploi de la métropole nantaise
- → 20 novembre 2014 : Les trophées de l'insertion (Nantes) Evènement organisé par le Medef 44
- → Du 17 au 23 novembre 2014 : 18ème semaine pour l'emploi des personnes handicapées

Les séminaires Maintien dans l'emploi du Prith

- → 27 novembre 2014 (9h30) : Séminaire maintien Sarthe
- → 27 janvier 2015 (9h30) : Séminaire maintien Loire-Atlantique

En savoir plus

Zoom sur...

→ Job H'Academy

L'Agefiph Pays-de-la-Loire et le club FACE Loire-Atlantique ont lancé pour la première fois la Job H' Academy. La Job H'Academy a pour objectif de mettre en relation des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés avec des entreprises partenaires de cette initiative accéder à afin aue les personnes puissent un emploi Chaque personne handicapée (au nombre de 14 pour cette rentrée) bénéficie d'un accompagnement d'un an, au maximum. Le demandeur d'emploi profite d'un parrainage d'une entreprise (21 sont aujourd'hui engagées dans cette démarche), sous des formes diverses : propositions d'emploi ou de stages, mise en réseau, remise en confiance et d'entretiens relooking, simulations d'embauche, tests de personnalité, La Job H'Academy bénéficie du soutien de l'Etat (Unité Territoriale 44 de la Direccte), de Nantes Métropole, de l'Agefiph des Pays-de-la-Loire, de la fondation d'entreprise Banque Populaire.

→ Expérimentation Délégation des EMT (Evaluation en milieu de travail) à Cap Emploi en Maine-et-Loire

Depuis le 1er avril 2014 se déroule en Maine-et-Loire une expérimentation de délégation partielle de l'EMT au Cap Emploi. Cette délégation a pour objectif de faciliter la prescription des EMT par Cap Emploi en simplifiant les procédures, en évitant tant pour l'employeur que pour le Demandeur d'emploi des allers et retours entre Cap Emploi et Pôle Emploi. Cap Emploi dispose des documents de prescriptions, les remplis, assure toutes les relations avec l'employeur et le demandeur d'emploi. Un mode opératoire a été mis en place entre Cap Emploi et Pole Emploi pour l'enregistrement des EMT par Pôle Emploi et pour le suivi de l'EMT ensuite. Cap Emploi assure ce suivi, transmet les documents utiles à Pôle Emploi pour la facturation et réalise un retour mensuel à Pôle Emploi. Ce point permet à Pôle Emploi d'avoir des informations sur les volumes, l'issue des EMT, les métiers concernés, les bilans réalisés avec l'employeur et le demandeur d'emploi. Une réunion entre les partenaires a eu lieu en juin après 2 mois d'expérimentation d'où il ressort que cette organisation :

- facilite les démarches pour les demandeurs d'emploi et les employeurs,
- a engendré une augmentation raisonnable d'EMT prescrites.
- demande à Cap Emploi un suivi exigeant notamment pour permettre la facturation à l'employeur.

Un bilan final aura lieu en décembre en présence de l'Agefiph.

→ Contrat d'apprentissage : la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale prévoit des aménagements pour les travailleurs handicapés

L'article L. 6222-37 du Code du travail modifié par la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 prévoit des aménagements pour les travailleurs handicapés aux règles :

- relatives aux conditions de formation du contrat d'apprentissage (C. trav., art. L. 6222-1 à C. trav., art. L. 6222-3) ;
- à la durée du contrat (C. trav., art. L. 6222-7 à C. trav., art. L. 6222-10);
- à la succession de contrats d'apprentissage (C. trav., art. L. 6222-15);
- à la rupture du contrat avant le terme fixé en cas d'obtention du diplôme ou du titre préparé (C. trav., art. L. 6222-19) ;
- aux obligations de l'employeur en matière de formation (C. trav., art. L. 6223-3 et C. trav., art. L. 6223-4).

Par ailleurs, l'article L. 6222-2, 3° du Code du travail prévoit une dérogation quant à la limite d'âge supérieure pour conclure un contrat d'apprentissage.

Enfin, l'article R. 6222-46 du Code du travail prévoit la possibilité d'allonger la durée du contrat d'apprentissage.

En savoir plus

→ Conseil en évolution professionnelle

L'arrêté fixant le contenu du cahier des charges relatif au conseil en évolution professionnelle est paru. Créé par la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, le conseil en évolution professionnelle a pour objet de favoriser l'évolution et la sécurisation du parcours professionnel des actifs.

En savoir plus

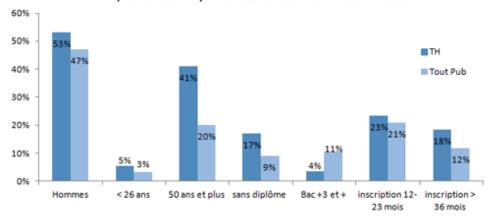
Le point en chiffres

Caractéristiques des DEBOE en Pays-de-la-Loire

A fin décembre 2013, les 23 938 demandeurs d'emploi en situation de handicap en Pays-dela-Loire (catégorie A, B et C) sont :

- 53% d'hommes (47% pour l'ensemble de la demande d'emploi)
- Agés de 50 ans ou plus pour 41% d'entre eux (20% pour l'ensemble de la demande d'emploi)
- Les demandeurs d'emploi handicapés ligériens ont un niveau de formation plus faible que l'ensemble de la demande d'emploi : 17% d'entre eux sont sans diplôme (4 073 personnes) contre 9% pour l'ensemble de la demande d'emploi. 4 % des TH ont un bac + 3 ou plus, contre 11% dans l'ensemble de la DEFM.
- Les DEBOE sont plus exposés au risque du chômage de longue, voire très longue durée. 23,4% sont au chômage depuis 1 à 2 ans (20,8% dans l'ensemble de la DEFM) et 18,3% sont au chômage depuis 3 ans ou plus (11,8% dans l'ensemble de la DEFM).

Principales caractéristiques des DEBOE - DEFM ABC - décembre 2013



Source : Pôle Emploi

Afin d'accéder à l'espace privé du site www.prith-paysdelaloire.org, veuillez vous adresser à la coordination du Prith en envoyant un mail à c-foucher@practhis.asso.fr pour obtenir un identifiant et un mot de passe.

www.prith-paysdelaloire.org

contact.prithpdl@practhis.asso.fr

S'abonner à la newsletter du Prith Pays-de-la-Loire / Se désabonner